

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

SÉANCE OUVERTE A 19H30

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : M. LE MAIRE – M. ARNOULT – Mme AZEVEDO-LOURENÇO – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – M. BRISARD – Mme CARRÉ – Mme DUMONT-DAYOT – Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GAGNEUX – M. GAUTHIER – M. GUDIN – Mme JOSSELIN – M. KERMORVAN – M. LANGLAIS – M. MONJAL – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – M. PROU – Mme SIMON – M. THELLIER

ABSENTS :

Mme DESGRANGE donne pouvoir à Mme FORTIER
M. IORDACHE donne pouvoir à M. HÉNAULT
Mme JANSSENS donne pouvoir à M. LANGLAIS

ABSENTES NON EXCUSÉES :

Mme CHEN
Mme LELOUP

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. KERMORVAN est désigné secrétaire à l'unanimité.

2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 26 juillet 2023.

3°) AMENDES DE POLICE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 41

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher les sommes correspondant au tableau ci-dessous au titre des amendes de police.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------|----------------|---------------------------|-------------|
| - Travaux : | 31.545,85 € HT | - Amendes de police (60%) | 18.927,51 € |
| | | - Commune : | 12.618,34 € |
| - Total : | 31.545,85 € HT | - Total : | 31.545,85 € |

4°) VENTE DE LA PARCELLE ENTIÈRE AW 605 ET POUR PARTIE DE LA PARCELLE AW 606 RUE GUY MERCIER

M. LANGLAIS présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la vente :

- De la totalité de la parcelle cadastrée AW n° 605 d'une superficie totale de 3.999 m² ;
- D'une partie de la parcelle cadastrée AW n° 606 d'une superficie partielle de 188 m² sur les 460 m² ;

Soit une superficie totale de **4.187 m²** (selon plan joint) au profit de la société Immobilière MARCHAND domiciliée 70, rue du Château d'Eau 37530 CHARGÉ.

Le prix est fixé à 25,00 € TTC net vendeur soit un montant total de cent quatre mille six-cent-soixante-quinze euros (**104.675,000 €**).

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous documents.

- Questions reçues :

- Question n° 1 :

Pouvez-vous nous donner l'estimation du Domaine pour la vente des parcelles ?

=> Saisi dans le cadre d'une éventuelle vente le Domaine a évalué le prix du terrain au montant de 9,00 euros le m². Pour rappel l'ensemble de la surface sera vendue 25 € le m².

- Question n° 2 :

Pourquoi vendons-nous qu'une partie de la parcelle AW 606 ?

=> La commune va rester propriétaire d'une partie (272 m²) de la parcelle AW 606 afin de pouvoir aménager les voies d'accès.

- Question n° 3 :

Pouvez-vous nous présenter le projet de ce programme immobilier ?

=> Il est prévu de construire 14 logements, tous approuvés par l'ABF. Dès que possible un plan en numérique sera transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

5°) QUESTIONS DIVERSES

- Questions / Observations complémentaires :

Le Maire Damien HÉNAULT : Avant toute chose je tiens à donner à l'ensemble du Conseil municipal une information majeure :

Le prestataire actuel, titulaire de la DSP, du bar de la plage ne poursuivra pas son activité l'année prochaine et par voie de conséquence les suivantes.

Madame BONALDI : Mais peut-il partir comme cela et rompre le contrat ?

Le Maire Damien HÉNAULT : il s'agit d'une rupture d'un commun accord et on ne demandera pas d'indemnités de départ.

Le bail court jusqu'au 31 décembre. La saison est maintenant terminée mais officiellement il est toujours présent et s'il a des engagements il devra les tenir.

Les travaux concernant le bâtiment de la plage sont décalés d'une année car l'appel d'offre a révélé un dépassement inacceptable pour nous et nos finances. Le chiffre dépasse le million !!!

On a donc décidé d'annuler le marché en l'état et de le reporter d'une année.

Nous allons retravailler le projet refaire de nouveaux lots afin d'augmenter la concurrence et la période sera sans doute plus propice.

Madame BONALDI : Quel est le rapport avec la DSP ?

Le Maire Damien HÉNAULT : *On ne va pas refaire une DSP pour seulement une année. On transmet les murs nus et avant la fin des travaux le titulaire devra faire, sans doute, avec du vieux matériel ou du matériel d'occasion voire de location. En effet, les travaux ne prennent pas en compte les équipements tels la cuisine ou le mobilier.*

C'est toute la complexité du futur cahier de charges que nous allons devoir travailler. Par exemple et ce n'est pas qu'un détail, il faudra respecter la charte de couleur pour tout le mobilier extérieur. Pour faire face le prochain preneur devra bénéficier de fonds propres.

Madame MOREAU : On ne peut pas le garder une année supplémentaire ?

Le Maire Damien HÉNAULT : *Non, la décision est irrévocable. Le futur prestataire pourra toujours aller voir l'actuel pour récupérer le matériel actuel.*

- Questions complémentaires :

Madame BONALDI : Concernant les travaux à l'Ave Maria, les commerçants sont-ils informés des différentes étapes et du calendrier ?

Le Maire Damien HÉNAULT : *Nous utilisons les moyens de communication classiques mais nous allons accentuer sur les commerçants concernés directement.*

Nous attendons quand même d'avoir un calendrier plus précis. Les premières réunions de chantier vont débiter et tout n'est pas complètement calé.

Il faut, néanmoins ajouter, qu'une grande partie des travaux se feront sans gêne particulière. Je rappelle que tout le curage a eu lieu en atmosphère confiné sans que cela ne pose de problème aux riverains. C'était pourtant risqué et compliqué.

Mais je reconnais que c'est un réel sujet en termes de communication et de diffusion des informations essentielles.

Monsieur ARNOULT : Avons-nous du nouveau concernant le glissement de terrain à l'ECS ?

Le Maire Délégué Pierre LANGLAIS : *Normalement nous devrions avoir les résultats de l'expertise fin septembre - début octobre mais nous ne maîtrisons pas le calendrier.*

Monsieur ARNOULT : Concernant la problématique Route de Vierzon ?

Le Maire Damien HÉNAULT : *Nous allons mettre des bandes jaunes et faire jouer la police du Maire.*

Le Maire Délégué Michel DUMONT-DAYOT : *Je voudrais finir par un remerciement pour les commerçants de Bourré. Dans la cadre de la cavalcade nous voulions faire venir une quarantaine de jeunes mais au final ils étaient environ 120 et les commerçants ont fourni toutes les collations.*

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Le Président de Séance
Damien HÉNAULT



Le secrétaire de séance
Christophe KERMORVAN

